

Québec, le 20 août 2020

Madame Chantal Deschamps  
Préfète  
Municipalité régionale de comté  
de L'Assomption  
300A, rue Dorval  
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Madame la Préfète,

Le 25 juin 2020, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-12 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération.

Ce projet de règlement vise à introduire, pour des raisons de santé publique, des dispositions particulières pour l'implantation d'un service d'égout sanitaire dans les îlots déstructurés situés dans l'affectation « Agricole » dans la Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice.

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous informer que le règlement numéro 146-12 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. En conséquence, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la notification de l'avis et la délivrance du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
ANDRÉE LAFOREST